

Communiqué de presse

Amoéba lance une augmentation de capital ouverte à tous pour soutenir son déploiement industriel et commercial

Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, ni une offre au public et ne peut être communiqué, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris ses territoires et possessions, tout État des États-Unis et le District of Columbia), au Canada, en Australie, au Japon, en Afrique du Sud ou dans tout autre pays en violation des lois en vigueur dans la juridiction concernée.

- Augmentation de capital d'un montant global d'environ 9 M€, pouvant être porté à 14M€, composée (i) d'une offre auprès des investisseurs qualifiés via la construction accélérée d'un livre d'ordres (*Accelerated Book Building*) (l' « **ABB** ») et (ii) d'une offre au public à destination des investisseurs individuels via la plateforme PrimaryBid (l' « **Offre au Public** ») (le Placement Privé et l'Offre au Public étant ci-après désignés ensemble l' « **Offre Globale** ») ;
- Engagements de souscription pour un total de 1,6 M€, dont 0,8 M€ de la part de Nice & Green, actionnaire de référence de la Société, et de 0,8 M€ de la part de Koppert, partenaire commercial de la Société ;
- Engagement de souscription complémentaire de 5M€ à libérer par compensation des créances certaines, liquides et exigibles, de la part de Nice & Green, sous réserve de l'atteinte d'un montant global de souscription supérieur ou égal à 8M€,
- Prix de souscription par action :0,8105 €, correspondant à une décote maximale de 20% par rapport à la moyenne des cours de l'action de la Société pondérée par les volumes des cinq (5) dernières séances de bourse précédant le 22 juillet 2025 s'établissant à 1,0131 €,
- Clôture de l'Offre PrimaryBid le 22 juillet 2025 à 23 h, et de l'offre auprès des investisseurs qualifiés le 23 juillet 2025 avant l'ouverture des marchés (sous réserve d'une clôture anticipée) ;
- Éligibilité de l'offre globale à la réduction exceptionnelle d'impôt sur le revenu de 25% (IR-PME, FIP-FCPI) et au dispositif 150-0 B ter du CGI ;
- Éligibilité des titres au PEA et au PEA-PME.

Chassieu (France), le 22 juillet 2025 – 17h45 - Amoéba (FR0011051598 - ALMIB), greentech industrielle spécialisée dans le développement de solutions microbiologiques naturelles basées sur l'exploitation brevetée d'amibes, annonce le lancement d'une augmentation de capital ouverte aux investisseurs institutionnels et particuliers pour un montant global d'environ 9M€, pouvant, le cas

échéant, être porté à 14M€, afin d'accompagner sa montée en puissance industrielle et commerciale, tant pour ses activités biocontrôle que cosmétique.

Une opération qui intervient à un moment crucial pour Amoéba

Cette augmentation de capital s'inscrit dans la continuité des nombreuses avancées déterminantes obtenues par Amoéba ces derniers mois, sur ses deux piliers principaux :

- **Biocontrôle** : pour mémoire, Amoéba a signé en juin 2025¹ un accord de distribution majeur avec Koppert, qui accorde à celui-ci les droits de distribution exclusifs de sa solution de biocontrôle pour une période de 5 ans, afin de traiter les vignes et cultures maraîchères dans 18 pays européens ainsi qu'aux États-Unis. Le lancement de la commercialisation est prévu début 2026.

De plus, la Commission européenne a approuvé définitivement la substance active de biocontrôle d'Amoéba, en concluant sur son efficacité fongicide et son profil à faible risque pour la santé humaine et l'environnement². Amoéba a ainsi initié la procédure de demande d'autorisation de mise sur le marché de son produit de biocontrôle, sous la dénomination « AXPERA », dans 9 États membres européens ciblés en priorité, avec une décision attendue fin 2025 - début 2026 qui ouvrira ensuite la voie à la commercialisation.

Enfin, pour mémoire, la substance active d'Amoéba est approuvée depuis 2022 aux États-Unis. Le produit de biocontrôle AXPERA est en phase finale d'évaluation scientifique par l'Agence américaine de Protection de l'Environnement (US EPA) afin d'obtenir l'autorisation fédérale de mise sur le marché (AMM). La décision de l'US EPA devrait intervenir dans les semaines à venir.

- **Cosmétique** : Amoéba a annoncé aujourd'hui (cf. communiqué de presse publié ce jour) la signature d'un accord avec Metron Technology, filiale du groupe Oriental Beauty Valley (OBV), avec une double dimension réglementaire et commerciale, qui prévoit :
 - L'accompagnement et le conseil du groupe Oriental Beauty Valley afin d'aboutir à l'homologation de l'ingrédient cosmétique d'Amoéba en Chine ;
 - La priorité accordée à Metron Technology afin de distribuer l'ingrédient cosmétique d'Amoéba sur le territoire chinois, une fois l'homologation obtenue.

La signature de cet accord permet à Amoéba d'accélérer le développement de son activité cosmétique, en étant plus proche que jamais de pouvoir commercialiser dans le monde entier son ingrédient à l'efficacité prouvée (pour mémoire, l'ingrédient cosmétique d'Amoéba est inscrit sur la liste des produits INCI, qui permet une commercialisation dans le monde entier à l'exception de la Chine).

En outre, Charlotte FRANCERIES, ancienne membre du top management de L'Oréal pendant 25 ans et actuellement Présidente de l'agence française du Groupe McCann, a rejoint le Conseil d'administration d'Amoéba à l'issue de la dernière Assemblée générale.

¹ [Voir le communiqué du 3 juin 2025](#).

² [Voir le communiqué du 17 juin 2025](#).

Des fonds pour soutenir la montée en puissance industrielle et commerciale

Les fonds levés auront pour objectifs principaux de préparer la Société à la phase de commercialisation qui s'ouvrira dès le début de l'année 2026 et de renforcer sa structure financière jusqu'à l'encaissement des premiers revenus.

Le produit net de l'opération sera ainsi utilisé de la manière suivante :

- Environ 70% pour intensifier les opérations commerciales et les efforts de mise sur le marché ;
- Environ 20% pour financer le développement de projets ;
- Environ 10% pour financer les stocks de matières premières et d'intrants biologiques, et sécuriser le fonds de roulement.

À l'issue de cette opération, Amoéba bénéficiera d'un horizon de trésorerie prolongé jusqu'à juin 2026.

Benoit VILLERS, président du Conseil d'administration d'Amoéba, déclare : « *Cette opération s'inscrit à un moment clé de la vie d'Amoéba. Elle va nous permettre de consolider la structure de notre société en vue de la phase de commercialisation, tant sur le plan industriel que commercial, tout en nous permettant de poursuivre nos efforts pour accroître notre présence sur le marché et de préparer les succès de demain. Enfin, nous sommes ravis d'accueillir au capital notre partenaire Koppert, qui démontre ainsi sa pleine confiance dans la qualité de nos produits et dans les perspectives d'Amoéba.* »

Jean-François DOUCET, Directeur général d'Amoéba, ajoute : « *Ces nouvelles ressources sont essentielles pour nous permettre de couvrir nos coûts opérationnels et de nous préparer sereinement à la commercialisation de notre solution en 2026, avec Koppert et nos CDMO. Après les nombreuses avancées déterminantes obtenues depuis plusieurs mois, cette nouvelle étape va renforcer significativement notre assise financière. Nous sommes désormais impatients de poursuivre notre trajectoire vertueuse au bénéfice de toutes nos parties prenantes.* »

Modalités de l'Offre

L'Offre Globale sera réalisée en deux volets distincts mais concomitants :

- une offre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, répondant aux caractéristiques énoncées dans la 10^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 26 juin 2025 (l'**« Assemblée Générale »**), et
- une offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid uniquement en France, en application de l'article L. 225-136 du Code de commerce et conformément à la 9^{ème} résolution de l'Assemblée Générale. L'Offre PrimaryBid s'effectuera selon une allocation proportionnelle aux demandes dans la limite du montant alloué à cette offre au public, avec une réduction des allocations en cas de demandes excédentaire le cas échéant.

Le produit brut de l'Offre Globale dépendra exclusivement des ordres reçus pour chacune des composantes susmentionnées sans possibilité de réaffectation des sommes allouées de l'une à l'autre.

Il est précisé que l'Offre au Public est accessoire au Placement Privé et représentera au maximum 20% du montant total de l'Offre Globale. En tout état de cause, l'Offre au Public ne sera pas réalisée si le Placement Privé n'a pas lieu. Le Placement Privé n'est pas conditionné par l'Offre au Public. L'Offre Globale est soumise aux conditions du marché et à d'autres conditions, et le montant total final de l'Offre Globale est susceptible d'être modifié.

Le Placement Privé sera réalisé par le biais d'un processus accéléré de construction d'un livre d'ordres, à l'issue duquel le nombre et le prix des actions nouvelles à émettre seront décidés par le Directeur général, en vertu et dans les limites des délégations de pouvoir accordées par le Conseil d'administration et l'Assemblée Générale, étant précisé que le nombre maximum d'actions nouvelles pouvant être émises dans le cadre de l'Offre Globale en vertu de ces délégations et autorisations ne pourra excéder 30% maximum du capital.

Le prix de souscription des actions nouvelles dans le cadre du Placement Privé sera au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de l'action de la Société des cinq (5) séances de bourse précédant le début du Placement Privé, diminuée d'une décote maximale de 20 %.

Le prix de souscription des actions nouvelles dans le cadre de l'Offre au Public sera égal au prix des actions nouvelles offertes dans le cadre du Placement Privé, tel que déterminé par la construction accélérée d'un livre d'ordres auprès d'investisseurs institutionnels.

Le processus de construction accélérée du livre d'ordres pour le Placement Privé, débutera immédiatement après la publication de ce communiqué de presse et devrait se terminer avant l'ouverture des marchés le 23 juillet 2025, sous réserve d'une clôture anticipée.

L'Offre au Public débutera immédiatement et se terminera à 23h00 CET le 22 juillet 2025, sous réserve d'une clôture anticipée.

La Société annoncera le prix et le nombre définitif d'actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre Globale par le biais d'un communiqué de presse dès que possible après la fin de la constitution du livre d'ordres.

Le règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre Globale et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris sont prévues le 25 juillet 2025.

Les actions ordinaires nouvelles seront de même catégorie et fongibles avec les actions existantes, bénéficieront de tous les droits attachés aux actions existantes et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris sous le même ISIN FR0011051598.

Engagements de souscription

Cette opération reçoit le soutien de partenaires de premier plan, dont Nice & Green, actionnaire de référence d'Amoéba détenant environ 16% du capital, qui a souscrit un engagement de souscription à

hauteur de 0,8 M€ et qui fait le choix de se réengager une nouvelle fois avec un engagement de conservation (*lockup*) portant sur l'intégralité de sa participation détenue à la date de la présente offre et/ou qu'il souscrirait dans le cadre du Placement Privé pendant 90 jours. Par ailleurs, Nice & Green a également signé un engagement de souscription complémentaire à hauteur de 5M€, sous réserve que le montant global de l'augmentation de capital soit supérieur ou égal à 8M€, à libérer par compensation de créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la Société.

Koppert, partenaire commercial et industriel majeur d'Amoéba, fait également le choix fort d'intégrer le capital de la Société à hauteur de 0,8 M€.

Garantie de l'Offre

Dans le cadre de l'Opération, la Société a obtenu des engagements de garantie de la part de plusieurs investisseurs pour un montant total de 5,5M€, destinés à garantir une augmentation de capital d'un montant maximum de 9 M€. Ces engagements de garantie donnent droit à une commission de 10 % du montant garanti.

Investisseur	Montant garanti (€)
Nice & Green	2.500.000€
Friedland Gestion	500.000€
GESTYS	200.000€
Hamilton Stuart	100.000€
Maitice Gestion	500.000€
Sully Patrimoine	150.000
TreeCap BV	600.000€
Vatel	1.000.000€
Giga	50.000€

Engagements d'abstention et de conservation

Cette opération reçoit le soutien de partenaires de premier plan, dont Nice & Green, actionnaire de référence d'Amoéba détenant environ 16% du capital, qui fait le choix de se réengager une nouvelle fois avec un engagement de conservation (*lock up*) portant sur l'intégralité de sa participation détenue à la date de la présente offre et/ou qu'il souscrirait dans le cadre du Placement Privé, pendant 90 jours.

Intermédiaires financiers et conseils de la société

TP ICAP Midcap agit en qualité de Coordinateur global, de Chef de file et teneur de livre sur l'Offre Réservée.

Dans le cadre de l'Offre PrimaryBid, les investisseurs pourront souscrire uniquement via les partenaires de PrimaryBid mentionnés sur le site de PrimaryBid (primarybid.fr).

Le cabinet Lamy Lexel intervient en qualité de conseil juridique. ACTUS finance & communication intervient en qualité de conseil en communication financière.

Facteurs de risques

L'attention du public est attirée sur les facteurs de risques liés à la Société et à son activité, présentés au chapitre 3 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'**« AMF »**) le 17 avril 2025, disponible gratuitement sur le site Internet de la Société (<https://amoeba-nature.com/investisseur/>).

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société. Les facteurs de risque présentés dans ce document sont les mêmes aujourd'hui.

En outre, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques suivants spécifiques à cette Offre Globale :

- (i) le prix de marché des actions de la Société peut fluctuer et devenir inférieur au prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Offre Globale,
- (ii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société peuvent fluctuer de manière significative,
- (iii) des ventes d'actions de la Société peuvent avoir lieu sur le marché et avoir un impact négatif sur le prix de marché de son action, et
- (iv) les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative résultant d'éventuelles augmentations de capital futures nécessaires pour fournir à la Société des financements supplémentaires.

Avertissement

La Société précise, qu'à sa connaissance, aucun investisseur potentiel ne détient d'information privilégiée.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, ni une offre au public et ne peut être communiqué, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris ses territoires et possessions, tout État des États-Unis et le District of Columbia), au Canada, en Australie, au Japon, en Afrique du Sud ou dans tout autre pays en violation des lois en vigueur dans la juridiction concernée.

L'Offre Globale ne fait pas l'objet d'un prospectus nécessitant une approbation de l'AMF.

À propos d'Amoéba :

Créée en 2010, Amoéba est une greentech basée à Chassieu (Lyon, France) qui a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique à partir de l'exploitation brevetée d'amibes dans les secteurs de la protection des plantes et de la cosmétique.

Disposant d'un savoir-faire unique au monde protégé par de nombreux brevets, Amoéba est aujourd'hui la seule société capable d'exploiter à l'échelle industrielle tout le potentiel de l'amibe *Willaertia* et de la cultiver dans des volumes suffisants afin de proposer des solutions biologiques constituant une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché mondial

du biocontrôle pour la protection des plantes et sur le marché de la cosmétique. La commercialisation des produits phytosanitaires étant sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales, la Société a mené les démarches réglementaires nécessaires et déposé les dossiers d'homologation en Europe et aux Etats-Unis. Concernant la substance active, elle a déjà obtenu en 2022 l'approbation aux USA et le rapport positif et définitif de l'EFSA en Europe. Les homologations du produit sont attendues dans les prochains mois.

Concernant l'application cosmétique, cette dernière ne nécessite pas d'approbation préalable d'une autorité compétente en Europe et aux États-Unis. L'ingrédient cosmétique est déjà inscrit sur la liste INCI (International Nomenclature of Cosmetic Ingredients) ouvrant la voie à sa commercialisation dans le monde excepté en Chine où une homologation locale est requise.

Amoéba est une société cotée sur Euronext Growth (ALMIB). La Société est membre du réseau Bpifrance Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com.

Contacts :

Amoéba

Directeur Général
Jean-François DOUCET
 04 26 69 16 00
 jf.doucet@amoeba-nature.com

ACTUS finance & communication

Relations investisseurs Pierre JACQUEMIN-GUILLAUME
 01 53 67 36 79
 amoeba@actus.fr

Droit Devant

Relations presse et grand public Laëtitia PINTO
 07 64 83 39 85
 pinto@droitdevant.fr

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à Amoéba qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. Amoéba, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'Amoéba déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 avril 2025 sous le numéro D.25-0281 et disponible sur le site Internet d'Amoéba (www.amoeba-nature.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Amoéba ou qu'Amoéba ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Amoéba diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.